Le Phare Septembre 2019

Le reflet de la Nature

105, chemin du Fleuve
450 455-3414
reception@pointe-des-cascades.com
www.pointe-des-cascades.com

Mot du maire

Chers Pointecascadiennes et Pointecascadiens,

L'automne est déjà à nos portes ! L'été 2019 fut rempli de beaux moments et de belles activités pour toute la famille ! Nous sommes par ailleurs très satisfaits de l'organisation du camp de jour 2019, qui s'est très bien déroulé tout au long de l'été. L'animation était dynamique et la coordination très efficace. Nous pouvons dire qu'il s'agit d'une mission accomplie et nous espérons vous y revoir l'année prochaine !

Nous ne pouvons pas passer sous silence notre traditionnelle Fête au Village, qui cette année, était agrémentée de plusieurs nouveautés. Avec la mini-ferme, le spectacle de magie, les cours d'initiation à la plongée, la montée en montgolfière et les multiples activités, nous pouvons dire haut et fort que la fête a été un franc succès !

Nous avons également participé, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Polycarpe, au Festival de la S.O.U.P.E qui s'est déroulé à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. L'équipe a emporté tous les honneurs, soit la Toque d'Or (prix pour la meilleure soupe) et le prix du plus beau kiosque. Une première expérience pour la Municipalité, qui sera certainement à renouveler. Bravo à toute l'équipe !

Finalement, nous avons pu observer l'évolution de plusieurs dossiers pendant l'été 2019. Tous les projets avancent à bon rythme et nous avons notamment tenu plusieurs séances d'informations à ce sujet pour les citoyens. Un bilan des derniers mois sera d'ailleurs déposé prochainement.

Sur ce, nous vous souhaitons un bel automne tout en couleur !

Gilles Santerre
Maire

Horaire de l'hôtel de ville

Du lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 12 h 45 à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 12 h

Prochaines séances du conseil municipal

Les assemblées régulières du conseil municipal ont lieu au centre communautaire Saint-Marseille à 19 h 30.

7 octobre 2019 **4 novembre 2019** **2 décembre 2019**

Abris temporaires

Les abris d'auto temporaires sont permis durant la période du 1er novembre 2019 au 15 avril 2020. Ces abris doivent être de fabrication industrielle et être situés à un minimum de 3 mètres (10 Pieds) de la bordure de rue ou du pavage, dans le cas où il n'existe pas de bordure.

Stationnement

La période d'interdiction pour un stationnement de nuit, en période hivernale, est du 15 novembre 2019 au 1er avril 2020 inclusivement, entre minuit et 7 h.

Petit rappel : Nous vous remercions d'éviter de vous stationner dans les rues lors des périodes de déneigement.

Cours de zumba

Des cours de Zumba vous sont offerts du 15 septembre au 1er décembre 2019 de 9 h 15 à 10 h 15 à la salle du haut du centre communautaire. Le coût pour les résidents est de 60 $ pour la session de 10 cours. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer au 450 455-3414, poste 226 ou loisirs@pointe-des-cascades.com.

Bazar du club social féminin

Le bazar du club social féminin de Pointe-des-Cascades se déroulera les 9 et 10 novembre prochain au centre communautaire au 52, chemin du Fleuve.

Fête de Noël

Nous sommes dans la préparation de la fête de Noël qui aura lieu le samedi 7 décembre 2019 au centre communautaire Saint-Marseille situé au 52, chemin du Fleuve. Plus de détails à venir sur notre page Facebook et sur le site Web de la Municipalité.

Les différentes collectes

Collecte d'ordures ménagères

Veuillez prendre note qu'à partir du 7 novembre 2019, la collecte des ordures ménagères se fera le jeudi toutes les deux semaines.

Collectes sélectives

Au cours de la saison hivernale, le service de cueillette des matières recyclables sera maintenu, sur une base hebdomadaire tous les vendredis ainsi que le service de la cueillette des matières organiques (bacs bruns) se poursuit toutes les semaines, le lundi.

Collecte de résidus verts

La collecte des résidus verts (feuilles, gazon) se fera le 22 octobre et le 5 novembre 2019.

Collecte de branches

La collecte des branches se fera tout au long de la semaine du 28 octobre 2019.

Collecte d'encombrants

La collecte des encombrants se fera le 15 octobre 2019.

Avis de rinçage du réseau d'aqueduc municipal du 28 octobre au 1er novembre 2019

Septembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

- Collecte des résidus alimentaires
- Collecte des ordures
- Collecte sélective (recyclage)
- Collecte des encombrants
- Collecte des branches
- Collecte des feuilles

Des nouvelles du service des incendies

Avec la saison chaude qui tire à sa fin et l'hiver qui ne tardera pas à se pointer le bout du nez, votre Service de sécurité incendie profite de l'occasion pour vous rappeler quelques notions de base sur la prévention incendie, mais plus particulièrement, sur les appareils de chauffage à combustion solide et les appareils de chauffage d'appoint.

Appareil de chauffage à combustion solide

Que vous soyez propriétaire ou locataire, il est important de savoir que tout utilisateur d'un appareil producteur de chaleur à combustion solide a la responsabilité du ramonage de la cheminée et de la vérification de ses composantes. Le ramonage de la cheminée est une action primordiale en matière de prévention incendie. La créosote résulte d'une combustion incomplète du bois formant ainsi un dépôt qui se colle sur les parois de votre cheminée, de plus elle est hautement inflammable.

Voici quelques petits conseils :

- Ne devrait être brûlé que le bois sec et de bonne qualité ;
- Assurez-vous que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts ;
- Assurez-vous que les pierres réfractaires à l'intérieur de votre poêle à bois sont entières et que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu ou incomplet ;
- La cheminée devrait être ramonée dès que les dépôts de créosote accumulés sur les parois atteignent une épaisseur supérieure à 3 millimètres ;
- Les cendres chaudes devraient être déposées dans un contenant métallique avec fond surélevé, couvercle étanche et rangées à l'extérieur loin des matériaux combustibles ;
- On devrait attendre un minimum de 48 heures avant de disposer de ces cendres même si on croit qu'elles sont éteintes ;
- Pour vous protéger davantage, il est important d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone installé à l'étage où est situé l'appareil à combustion.

Chauffage d'appoint

Notre climat exige que nous utilisions divers systèmes pour chauffer nos maisons et ceci nous force parfois à recourir à des moyens de chauffage d'appoint, ce qui nous rend vulnérables aux risques d'incendie. Afin d'éliminer les risques potentiels, nous vous suggérons de suivre quelques conseils pratiques :

- Toujours maintenir une distance libre d'au moins un mètre entre les appareils portatifs et les matériaux combustibles tels que murs, meubles, papier, tentures et draperies ;
- Prévoyez un apport d'air frais suffisant lorsque l'appareil est en marche en laissant, par exemple, une fenêtre entrouverte. Suivez les recommandations du fabricant à cet effet ;
- Évitez d'utiliser une rallonge pour brancher des appareils électriques de chauffage d'appoint et ne coupez jamais la protection de mise à la terre des fiches électriques ;
- Les petits appareils de chauffage portatifs doivent être munis d'un dispositif qui fera arrêter de fonctionner automatiquement les appareils s'ils sont renversés.

Bibliothèque Adrienne Demontigny-Clément

Horaire :

Mardi : 18 h 30 à 20 h 30
Jeudi : 15 h 30 à 17 h 30
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

52, chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades

Téléphone : 450 455-5310
Courriel : biblio33@reseaubibliomonteregie.qc.ca
Facebook : Bibliothèque Adrienne DeMontigny-Clément

Plusieurs services vous sont offerts : Documentaires pour adultes et pour jeunes lecteurs. Réservation gratuite de livres, le PEB (le prêt entre bibliothèques). Une grande collection de prêts numérique, vous pouvez aimer notre page Facebook, concours de lecture TD pour jeunes, service de WIFI et un ordinateur pour les citoyens.

Une nouveauté à surveiller, diverses conférences offertes gratuitement le mardi de 19 h à 20 h 30.

1er octobre : L'histoire de Pointe-des-Cascades
Fin octobre : Activités d'Halloween
Novembre : Sujet et date à déterminer
Décembre : Le conte de Noël (date à confirmer)

En tout temps, venez découvrir des merveilles dans notre sélection de vente de livres usagés.

La bibliothèque est membre fière de la CRSBP de la Montérégie qui nous offrent des dépôts de livres trois fois par année, services gratuits via internet, formation à distance, une belle banque de livres numériques et plus !

Recrutement de bénévoles pour la bibliothèque

Aimez-vous les livres ? Aimez-vous le service à la clientèle ? Avez-vous quelques connaissances en informatique ?

Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles pour assurer le service aux abonnés lors des heures d'ouverture de la bibliothèque.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter madame Jeanne Turbide, coordonnatrice du service des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

450 455-3414, poste 226
loisirs@pointe-des-cascades.com